

travail sur la discrimination dans les emplois; 4. l'amendement apporté à la constitution pour assurer aux survivants des prestations découlant du régime de pensions du Canada; 5. le projet de résolution tendant à l'adoption d'un drapeau national distinctif; 6. le projet de résolution tendant à l'approbation comme drapeau royal de l'Union Jack.

En outre, le Sénat a approuvé le mandat de cinq comités permanents, spéciaux ou mixtes chargés d'étudier la gérontologie, le crédit à la consommation, le tourisme, les prévisions budgétaires et le régime de pensions du Canada. J'ai parlé en d'autres occasions de l'excellente besogne accomplie par les membres de ces comités et leurs présidents, que dis-je, leur présidente également. Enfin, le Sénat a adopté 859 résolutions dont il a été saisi par le comité des divorces. Sans vouloir diminuer la valeur des autres travaux, j'aimerais m'arrêter à trois bills d'intérêt public, prêtant peu à la controverse, mais à l'égard desquels le Sénat a exercé une louable influence. Sauf erreur, tous ces bills d'intérêt public avaient été présentés ici même. Il y eut la loi sur la marine marchande du Canada; la loi sur les commissions de port; et la loi sur les compagnies. Toutes ces mesures revêtaient une très grande importance. L'étude qu'en a faite le Sénat et les améliorations qu'il y a apportées ont dépassé ce qu'on pouvait attendre de l'autre endroit.

Il me paraît juste de dire que la quantité et la qualité du travail accompli par le Sénat, au cours de la dernière session, en ont fait une session vraiment fructueuse. Si j'en juge par ses observations, mon ami le sénateur Choquette n'est peut-être pas d'accord là-dessus. S'il m'a suivi jusqu'ici, je lui conseillerais maintenant de parcourir le discours de prorogation prononcé aux petites heures, à la fin de la dernière session. Il y verra une nouvelle preuve de la très grande quantité de travail accomplie par le Parlement au cours de la dernière session.

Nous avons connu au Sénat, comme le sénateur Choquette l'a dit, des délais et des frustrations qui n'étaient pas de notre faute. La session a été la plus longue de notre histoire parlementaire. La curieuse composition de l'autre endroit et les progrès effectués fort lentement à l'égard de presque toutes les mesures législatives ont rendu les réunions de cette assemblée plutôt précaires. Nous avons ajourné souvent, sans savoir, parfois, quand nous pourrions reprendre nos travaux; mais le jugement et la patience exercés par le Sénat ont été utiles. En outre, je dirais que nous avons eu de la chance. Je voudrais rendre hommage à tous les membres du Sénat des deux côtés de la Chambre pour leur coopération et leur sens des respon-

sabilités. Les présences enregistrées au cours de la dernière session ont rarement été inférieures à 65 p. 100. Cela indique combien les sénateurs s'intéressent à leurs fonctions ici.

Je voudrais remercier le chef de l'opposition de sa collaboration et de la compréhension dont il a fait preuve. Je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir, mais comme nous le savons tous, il n'est pas encore de retour d'Europe où il a assisté à la réunion du conseil exécutif de l'Union interparlementaire. Cet organisme prépare la réunion de l'Union interparlementaire qui se tiendra à Ottawa en septembre; grâce à l'attitude adoptée par le sénateur Brooks, nous avons eu une année très fructueuse. Il comprend le but d'une seconde Chambre et il remplit ses fonctions selon la meilleure tradition.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, le discours du trône renferme la phrase suivante:

Notre pays connaît un taux élevé de croissance économique.

Le sénateur Choquette va prétendre que c'est l'héritage d'un grand gouvernement. Depuis que cette déclaration a été faite, le Parlement a eu l'occasion d'examiner la revue de la situation économique en 1964. Ce document renferme un relevé statistique du fonctionnement de l'économie canadienne l'an dernier. Le produit national brut a augmenté de près de 9 p. 100. C'est l'augmentation la plus considérable d'une année à l'autre depuis 1956. La valeur de notre produit national brut en 1964 a dépassé 47 milliards de dollars, contre 44,6 milliards en 1963. Ce taux de croissance est encourageant en lui-même. Il est aussi encourageant par rapport au taux atteint dans d'autres pays occidentaux.

De plus, les comptes budgétaires s'équilibrent presque, pour la première fois depuis 1957-1958. On a annoncé que le déficit de l'année qui vient de se terminer est de 83 millions de dollars et que l'excédent au compte des pensions de vieillesse est de 64 millions, ce qui réduirait considérablement le déficit. Ce sont là des chiffres officiels.

En 1964, la main-d'œuvre s'est accrue de 108,000 travailleurs, mais le nombre d'employés s'est élevé de 230,000. Aussi, la moyenne du chômage, comme pourcentage de la main-d'œuvre, a-t-elle été de 4,7 p. 100 pour l'année 1964. C'est une amélioration satisfaisante. Elle maintient le progrès annuel que nous avons fait depuis le chômage élevé de 1961, qui était de 7,2 p. 100. Mais le chômage persiste à des taux plus élevés qu'il n'est acceptable dans les provinces atlantiques, au Québec et en Colombie-Britannique, même